



Ville de
FONTAINE

HÔTEL DE VILLE
BP 147 38603 Fontaine cedex
04 76 28 75 75
mairie@ville-fontaine.fr
ville-fontaine.fr

N°2026_DEC_0041

ISÈRE
Administration Générale Enfance et Education
SM/BD

D É C I S I O N

Objet : Tarification des accueils périscolaires à compter du 1er septembre 2026

Le Maire de FONTAINE,

VU les dispositions prévues au Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L212-1 à L215-15 définissant les compétences des communes,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L227-4 et R227-1, II, 1° définissant l'accueil collectif de mineurs sur le temps périscolaire,

VU la délibération 20032026_05_DEL du Conseil municipal de la Ville de Fontaine du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire pour régler la totalité des tâches énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT le maintien à l'identique de la tarification des accueils périscolaires en vigueur,

CONSIDÉRANT la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère de faire apparaître sur les factures des usagers concernant l'accueil périscolaire méridien une distinction entre la part liée au repas et la part liée à la garde des enfants,

CONSIDÉRANT la mise à jour des modalités de règlement des factures suite à la reprise en direct par le Trésor Public des encaissements,

CONSIDÉRANT l'évolution des délais de réservation et d'annulation pour les accueils périscolaires méridiens et du soir, et la nécessité de mettre à jour les informations de localisation et d'horaires d'ouverture relatives à l'Espace famille,

DÉCIDE :

- de maintenir à l'identique la grille tarifaire relative aux accueils périscolaires du matin, du midi et du soir, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024,
- de détailler la composition du tarif relatif à l'accueil périscolaire méridien,
- de mettre à jour les modalités de règlement des factures,
- de mettre à jour le règlement intérieur des accueils périscolaires, particulièrement en modifiant les délais de réservation et d'annulation pour les accueils périscolaires méridiens et du soir conformément aux résultats du travail mené avec des représentants des parents d'élèves en décembre 2025,
- de mettre à jour les coordonnées de l'Espace famille.

Fait à FONTAINE, le 06/07/2026